

Ces mesures ont eu pour effet de provoquer une augmentation sensible des débarquements et la prise moyenne par navire ainsi que sa valeur ont également augmenté. La pêche du homard assure maintenant l'existence d'une industrie viable et prospère, composée d'un noyau de pêcheurs professionnels qui doivent l'essentiel de leur revenu à ce crustacé.

Le Canada étudie en ce moment un projet de loi visant à accroître la taille minimum de la carapace, de manière à l'aligner sur les règlements américains. Les Etats-Unis ont adopté un barème d'augmentations annuelles de la taille de la carapace qui aboutiront à une longueur réglementaire de 3 5/16 pouces en janvier 1992.

La taille de la carapace du homard canadien varie actuellement de 2 1/2 pouces, aux alentours de l'2le-du-Prince-Edouard, à 3 3/16 pouces pour la plus grande partie de la Nouvelle-Ecosse, pour la zone de la Baie de Fundy appartenant au Nouveau-Brunswick et pour Terre-Neuve. Le Canada bénéficie en ce moment d'une dispense des règlements fédéraux américains relatifs à la taille minimum obligatoire de 3 1/4 pouces. Cependant, les Etats de la Nouvelle-Angleterre ont leurs propres règlements qui interdisent la vente de ces homards canadiens de trop petite taille.

L'augmentation de la taille de la carapace repose sur un argument biologique : il est préférable de laisser un plus grand nombre de homards dans l'eau de manière à accroître la production d'oeufs. long terme, cela devrait se traduire par un accroissement du nombre des homards et par un pourcentage plus élevé de gros homards. Les pertes initiales, en ce qui concerne le poids au débarquement, dues à une augmentation de la taille de la carapace, seraient également effacées par des gains en ce qui concerne la biomasse de la ressource.

Actuellement, beaucoup se demandent au Canada s'il est sage d'imposer des tailles minimums. Un des arguments clés invoqués contre cette position est que les eaux du Golfe du Saint-Laurent, où se font une grande partie des prises canadiennes sont nettement plus chaudes que celles du Golfe du Maine, principale zone de pêche américaine. Les homards capturés dans le Golfe parviennent plus rapidement à maturité que les autres homards, et lorsqu'ils sont alors plus petits. Il n'y a pas de mélange entre les stocks canadiens et américains. Il est cependant manifeste que l'apport de jeunes homards à la pêche pourrait être amélioré, ce qui relèverait le niveau d'ensemble de la productivité des stocks.

STRUCTURE DE L'INDUSTRIE

Normalement, les pêcheurs de homards vendent leurs prises à des